

## Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 29 février 2024

### États de la situation financière (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023 (note 1)

	29 février 2024	31 août 2023
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	412 030 \$	429 278 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	8 442	14 907
Marge	863	1 633
Intérêts à recevoir	3 838	3 529
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	44 336	742
Montant à recevoir à l'émission de parts	508	89
Autres montants à recevoir	4	4
Actifs dérivés	1 573	3 318
<b>Total de l'actif</b>	<b>471 594</b>	<b>453 500</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	47 424	4 048
Montant à payer au rachat de parts	235	150
Passifs dérivés	4 542	7 827
<b>Total du passif</b>	<b>52 201</b>	<b>12 025</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)</b>	<b>419 393 \$</b>	<b>441 475 \$</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie</b>		
Catégorie A	s. o.	s. o.
Catégorie Plus	4 650 \$	5 190 \$
Catégorie Plus T4	– \$	– \$
Catégorie Plus T6	– \$	– \$
Catégorie C	456 \$	1 000 \$
Catégorie I	411 \$	638 \$
Catégorie Plus-F	129 \$	92 \$
Catégorie Plus-F T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-F T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-N	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T6	– \$	– \$
Catégorie O	413 747 \$	434 555 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)</b>		
Catégorie A	s. o.	s. o.
Catégorie Plus	8,28 \$	8,13 \$
Catégorie Plus T4	5,73 \$	5,86 \$
Catégorie Plus T6	4,87 \$	5,01 \$
Catégorie C	10,52 \$	10,58 \$
Catégorie I	8,03 \$	8,04 \$
Catégorie Plus-F	8,14 \$	8,10 \$
Catégorie Plus-F T4	5,99 \$	6,09 \$
Catégorie Plus-F T6	5,20 \$	5,36 \$
Catégorie Plus-N	7,54 \$	7,52 \$
Catégorie Plus-N T4	5,98 \$	6,09 \$
Catégorie Plus-N T6	5,09 \$	5,23 \$
Catégorie O	10,05 \$	10,02 \$

### † Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 29 février 2024 et 31 août 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
29 février 2024	7 060	7 439
31 août 2023	62 669	65 812

### Type de garantie\* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
29 février 2024	–	7 439	–	–
31 août 2023	–	65 812	–	–

\* Les définitions se trouvent à la note 2k.

### Organisation du Mandat (note 1)

 Le Mandat a été créé le 19 novembre 1999 (désignée la *date de création*).

	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie C	22 février 2006
Catégorie I	25 janvier 2007
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie O	15 mars 2005

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

### États du résultat global (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	29 février 2024	28 février 2023
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>		
Intérêts aux fins de distribution	8 623 \$	7 089 \$
Profit (perte) sur dérivés	(3 131)	(16 018)
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(2 275)	(6 293)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	(405)	244
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	8 235	10 528
<b>Profit net (perte nette) sur instruments financiers</b>	<b>11 047</b>	<b>(4 450)</b>
<b>Autres produits</b>		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	5	118
Revenu tiré du prêt de titres ±	20	16
	25	134
<b>Charges (note 6)</b>		
Frais de gestion ±±	32	65
Frais d'administration fixes ±±±	2	7
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction	5	43
Retenues d'impôt (note 7)	24	67
	63	182
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	-	-
	63	182
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	<b>11 009</b>	<b>(4 498)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)</b>		
Catégorie A	s. o.	(122) \$
Catégorie Plus	99 \$	(15) \$
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie C	14 \$	(18) \$
Catégorie I	7 \$	(15) \$
Catégorie Plus-F	5 \$	-
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie O	10 884 \$	(4 328) \$
<b>Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie</b>		
Catégorie A	s. o.	708
Catégorie Plus	601	98
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie C	72	99
Catégorie I	59	132
Catégorie Plus-F	15	10
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie O	42 009	43 537
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)</b>		
Catégorie A	s. o.	(0,17) \$
Catégorie Plus	0,17 \$	(0,15) \$
Catégorie Plus T4	0,01 \$	(0,18) \$
Catégorie Plus T6	0,01 \$	(0,15) \$
Catégorie C	0,19 \$	(0,19) \$
Catégorie I	0,12 \$	(0,10) \$
Catégorie Plus-F	0,36 \$	(0,02) \$

	29 février 2024	28 février 2023
Catégorie Plus-F T4	0,03 \$	(0,15) \$
Catégorie Plus-F T6	(0,01) \$	(0,15) \$
Catégorie Plus-N	0,03 \$	(0,18) \$
Catégorie Plus-N T4	0,03 \$	(0,15) \$
Catégorie Plus-N T6	-	(0,13) \$
Catégorie O	0,26 \$	(0,09) \$

#### ± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	29 février 2024		28 février 2023	
	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	(en milliers)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	26 \$	100,0	22 \$	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	-	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(6)	(23,1)	(6)	(27,3)
<b>Revenu tiré du prêt de titres</b>	<b>20 \$</b>	<b>76,9</b>	<b>16 \$</b>	<b>72,7</b>

#### ±± Taux maximums des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie Plus	0,95 %
Catégorie Plus T4	0,95 %
Catégorie Plus T6	0,95 %
Catégorie C	1,00 %
Catégorie I	0,50 %
Catégorie Plus-F	0,45 %
Catégorie Plus-F T4	0,45 %
Catégorie Plus-F T6	0,45 %
Catégorie Plus-N	0,45 %
Catégorie Plus-N T4	0,45 %
Catégorie Plus-N T6	0,45 %
Catégorie O	0,00 %

#### ±±± Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie Plus	0,05 %
Catégorie Plus T4	0,05 %
Catégorie Plus T6	0,05 %
Catégorie C	0,10 %
Catégorie I	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,03 %
Catégorie Plus-F T4	0,03 %
Catégorie Plus-F T6	0,03 %
Catégorie Plus-N	0,03 %
Catégorie Plus-N T4	0,03 %
Catégorie Plus-N T6	0,03 %
Catégorie O	s. o.

#### Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Mandat (incluant toutes les taxes applicables) à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	7	5

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (en milliers)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie Plus		Parts de catégorie Plus T4		Parts de catégorie Plus T6	
	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	(122)\$	99 \$	(15)\$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †</b>								
Du revenu de placement net	(16)	(9)	(7)	–	–	–	–	–
	(16)	(9)	(7)	–	–	–	–	–
<b>Transactions sur parts rachetables</b>								
Montant reçu à l'émission de parts	140	575	146	–	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	15	8	7	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(512)	(1 213)	(148)	–	–	–	–	–
	(357)	(630)	5	–	–	–	–	–
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	(495)	(540)	(17)	–	–	–	–	–
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	6 620	5 190	825	–	–	–	–	–
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	6 125 \$	4 650 \$	808 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

### Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	728	639	99	–	–	–	–
Parts rachetables émises	15	71	18	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	2	1	1	–	–	–	–
	745	711	118	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(57)	(149)	(18)	–	–	–	–
<b>Solde à la fin de la période</b>	688	562	100	–	–	–	–

	Parts de catégorie C		Parts de catégorie I		Parts de catégorie Plus-F		Parts de catégorie Plus-F T4	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)</b>	14 \$	(18)\$	7 \$	(15)\$	5 \$	– \$	– \$	– \$
<b>Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †</b>								
Du revenu de placement net	(16)	(9)	(12)	(13)	(2)	–	–	–
	(16)	(9)	(12)	(13)	(2)	–	–	–
<b>Transactions sur parts rachetables</b>								
Montant reçu à l'émission de parts	–	7	–	62	183	37	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	14	8	11	12	2	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(556)	(66)	(233)	(145)	(151)	–	–	–
	(542)	(51)	(222)	(71)	34	37	–	–
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	(544)	(78)	(227)	(99)	37	37	–	–
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	1 000	1 107	638	1 117	92	54	–	–
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	456 \$	1 029 \$	411 \$	1 018 \$	129 \$	91 \$	– \$	– \$

### Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	94	102	79	135	11	7	–	–
Parts rachetables émises	–	–	–	8	23	4	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	2	1	2	1	1	–	–	–
	96	103	81	144	35	11	–	–
Parts rachetables rachetées	(53)	(6)	(30)	(18)	(19)	–	–	–
<b>Solde à la fin de la période</b>	43	97	51	126	16	11	–	–

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)**  
**(en milliers) (suite)**

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	Parts de catégorie Plus-F T6		Parts de catégorie Plus-N		Parts de catégorie Plus-N T4		Parts de catégorie Plus-N T6	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	–	–	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

**Parts rachetables émises et en circulation (note 5)**

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–	–	–	–

**Parts de catégorie O**

29 février 2024 28 février 2023

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	10 884 \$	(4 328) \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡		
Du revenu de placement net	(9 808)	(6 476)
	(9 808)	(6 476)
Transactions sur parts rachetables		
Montant reçu à l'émission de parts	31 610	51 296
Montant reçu au réinvestissement des distributions	9 682	6 461
Montant payé au rachat de parts	(63 176)	(46 948)
	(21 884)	10 809
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(20 808)	5
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	434 555	441 981
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	413 747 \$	441 986 \$

**Parts rachetables émises et en circulation (note 5)**

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	43 368	42 966
Parts rachetables émises	3 184	5 078
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	975	647
	47 527	48 691
Parts rachetables rachetées	(6 342)	(4 651)
Solde à la fin de la période	41 185	44 040

**‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)**

En décembre 2023, le Mandat disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	31 832
Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2033 à 2043	–

**Tableaux des flux de trésorerie (non audité)**  
**(en milliers)**

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	29 février 2024	28 février 2023
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	11 009 \$	(4 498) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(5)	(118)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	2 275	6 293
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(8 235)	(10 528)
Achat de placements	(1 093 096)	(703 302)
Produits de la vente de placements	1 114 546	685 062
Marge	770	(1 513)
Intérêts à recevoir	(309)	(1 243)
	26 955	(29 847)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu à l'émission de parts	31 949	51 437
Montant payé au rachat de parts	(65 244)	(47 571)
Distributions versées aux porteurs de parts	(130)	(18)
	(33 425)	3 848
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période</b>		
	(6 470)	(25 999)
<b>Perte (profit) de change sur la trésorerie</b>		
	5	118
<b>Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période</b>		
	14 907	35 316
<b>Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période</b>		
	8 442 \$	9 435 \$
<b>Intérêts reçus</b>		
	8 314 \$	5 846 \$

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 29 février 2024

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
<b>OBLIGATIONS CANADIENNES</b>							
<b>Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada</b>							
Gouvernement du Canada	2,50 %	2024/06/01		60 000	61	59	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2024/08/01		4 300 000	4 256	4 262	
Gouvernement du Canada	2,25 %	2025/06/01		484 000	486	471	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2026/06/01		235 000	228	222	
Gouvernement du Canada	1,00 %	2027/06/01		383 000	348	352	
Gouvernement du Canada	1,25 %	2030/06/01		246 000	237	215	
Gouvernement du Canada	1,50 %	2031/12/01		859 000	733	743	
Gouvernement du Canada	4,00 %	2041/06/01		10 000	13	11	
Gouvernement du Canada	2,75 %	2048/12/01		498 000	517	445	
					6 879	6 780	1,6 %
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES</b>					<b>6 879</b>	<b>6 780</b>	<b>1,6 %</b>
<b>OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>							
<b>Dollar australien</b>							
Commonwealth d'Australie	3,25 %	2025/04/21	série 139	97 000	98	85	
Commonwealth d'Australie	4,25 %	2026/04/21	série 142	158 000	169	141	
Commonwealth d'Australie	2,25 %	2028/05/21	série 149	232 000	222	193	
Commonwealth d'Australie	3,25 %	2029/04/21	série 138	255 000	260	219	
Commonwealth d'Australie	4,50 %	2033/04/21	série 140	580 000	637	526	
Commonwealth d'Australie	3,75 %	2037/04/21	série 144	560 000	587	469	
Network Finance Co. Pty Ltd.	6,06 %	2030/06/19	rachetable	100 000	90	91	
Transurban Queensland Pty Ltd.	6,35 %	2030/05/02	rachetable	100 000	87	92	
WestConnex Finance Co. Pty Ltd.	6,15 %	2030/10/09		100 000	87	92	
					2 237	1 908	0,5 %
<b><sup>5</sup> Livre sterling (note 10)</b>							
B.A.T. International Finance PLC	2,25 %	2028/06/26	rachetable	350 000	476	524	
Bank of America Corp.	3,58 %	2031/04/27	taux variable, rachetable	100 000	153	157	
BNP Paribas SA	1,25 %	2031/07/13		600 000	756	775	
Credit Suisse AG of London	7,75 %	2026/03/10		300 000	492	536	
General Motors Financial Co. Inc.	5,15 %	2026/08/15		100 000	162	170	
Nestle Finance International Ltd.	5,13 %	2038/12/07	rachetable	200 000	342	348	
SW (Finance) I PLC	7,38 %	2041/12/12	rachetable	100 000	170	179	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,00 %	2024/04/22		190 700	315	325	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	5,00 %	2025/03/07		413 900	787	711	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2027/07/22		520 400	754	812	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	6,00 %	2028/12/07		33 500	77	62	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,88 %	2029/10/22		144 000	198	208	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	0,38 %	2030/10/22		750 000	969	1 018	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	3,25 %	2033/01/31		7 300 000	11 273	11 753	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2036/03/07		336 300	662	578	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,25 %	2046/12/07		928 900	2 388	1 524	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	1,25 %	2051/07/31		11 970 000	10 055	10 052	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	3,75 %	2053/10/22		100 000	168	149	
Obligation du Trésor du Royaume-Uni	4,00 %	2060/01/22		839 300	2 124	1 317	
					32 321	31 198	7,4 %
<b><sup>1</sup> Renminbi chinois (note 10)</b>							
République populaire de Chine	2,26 %	2025/02/24		14 000 000	2 629	2 653	
République populaire de Chine	2,85 %	2027/06/04		11 790 000	2 249	2 273	
République populaire de Chine	2,80 %	2029/03/24		10 570 000	2 012	2 041	
République populaire de Chine	3,02 %	2031/05/27		11 080 000	2 143	2 179	
République populaire de Chine	3,39 %	2050/03/16		6 630 000	1 310	1 437	
					10 343	10 583	2,5 %
<b><sup>2</sup> Peso colombien (note 10)</b>							
République de Colombie	7,00 %	2031/03/26	série B	11 250 000 000	2 503	3 397	
République de Colombie	9,25 %	2042/05/28	série B	28 290 000 000	6 345	8 750	
République de Colombie	7,25 %	2050/10/26	série B	5 660 000 000	995	1 390	
					9 843	13 537	3,2 %
<b><sup>3</sup> Couronne danoise (note 10)</b>							
Royaume du Danemark	1,75 %	2025/11/15		327 600	69	63	
Royaume du Danemark	0,50 %	2027/11/15	série 10Y	201 800	40	37	
Royaume du Danemark	4,50 %	2039/11/15		768 100	254	189	
					363	289	0,1 %
<b><sup>4</sup> Euro (note 10)</b>							
ABN AMRO Bank NV	3,88 %	2032/01/15		100 000	145	146	
Banco Santander Totta SA	3,75 %	2026/09/11		200 000	292	295	
Banco Santander Totta SA	3,25 %	2031/02/15		100 000	144	146	
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	3,63 %	2032/09/14		200 000	259	293	
BNI Finance BV	3,88 %	2030/12/01	rachetable	100 000	149	149	
BP Capital Markets PLC	1,10 %	2034/11/15		425 000	452	482	
Digital Dutch Finco BV	1,25 %	2031/02/01	rachetable	100 000	96	121	
Eaton Capital Unlimited Co.	0,58 %	2030/03/08	rachetable	261 000	297	325	
Eni SpA	0,63 %	2030/01/23		317 000	357	393	
Union européenne	2,75 %	2033/02/04		200 000	291	290	
République fédérale d'Allemagne		2024/04/05	série 179, coupon zéro	41 600	58	61	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 29 février 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2025/02/15		760 600	1 124	1 086	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2026/02/15		415 900	619	583	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2027/02/15		18 000	26	25	
République fédérale d'Allemagne	0,50 %	2027/08/15		1 059 100	1 526	1 451	
République fédérale d'Allemagne	0,25 %	2029/02/15		748 100	985	989	
République fédérale d'Allemagne		2030/08/15	coupon zéro	1 010 300	1 349	1 276	
République fédérale d'Allemagne	4,75 %	2040/07/04	série 08	280 800	697	531	
République fédérale d'Allemagne	3,25 %	2042/07/04		1 004 100	2 248	1 615	
République fédérale d'Allemagne		2052/08/15	coupon zéro	365 000	279	266	
Ferrovie Dello Stato Italiane SPA	3,75 %	2027/04/14		200 000	262	293	
République française		2024/03/25	coupon zéro	42 700	60	62	
République française	6,00 %	2025/10/25		758 000	1 410	1 163	
République française	0,50 %	2026/05/25		717 300	1 047	998	
République française	2,75 %	2027/10/25		1 223 200	1 930	1 793	
République française	0,50 %	2029/05/25		1 269 000	1 897	1 663	
République française		2030/11/25	coupon zéro	774 000	906	947	
République française		2031/11/25	coupon zéro	677 000	773	805	
République française	4,00 %	2038/10/25		1 169 200	2 474	1 894	
République française	1,75 %	2066/05/25		874 700	1 287	867	
General Electric Co.	1,50 %	2029/05/17	rachetable	519 000	634	691	
Glencore Capital Finance DAC	1,13 %	2028/03/10	rachetable	533 000	625	707	
Goldman Sachs Group Inc. (The)	4,00 %	2029/09/21	rachetable	100 000	132	149	
Gouvernement de la Hongrie	5,00 %	2027/02/22		200 000	272	302	
Hamburg Commercial Bank AG	4,88 %	2025/03/17		100 000	145	145	
Heathrow Funding Ltd.	4,50 %	2033/07/11		100 000	144	153	
Honeywell International Inc.	4,13 %	2034/11/02	rachetable	200 000	299	303	
HSBC Holdings PLC	4,79 %	2032/03/10	taux variable, rachetable	100 000	145	153	
ING Groep NV	4,88 %	2027/11/14	taux variable, rachetable	100 000	135	150	
JAB Holdings BV	5,00 %	2033/06/12		100 000	144	156	
JDE Peet's NV	4,50 %	2034/01/23	rachetable	100 000	149	150	
JPMorgan Chase & Co.	4,46 %	2031/11/13	taux variable, rachetable	200 000	294	305	
Royaume de Belgique	0,50 %	2024/10/22	série 82	124 200	183	179	
Royaume de Belgique	1,00 %	2026/06/22	série 77	245 400	406	345	
Royaume de Belgique	5,50 %	2028/03/28	série 31	296 400	565	481	
Royaume de Belgique	4,25 %	2041/03/28	série 60	574 900	1 285	953	
Royaume de Belgique	1,70 %	2050/06/22	série 88	177 600	311	185	
Royaume d'Espagne	2,75 %	2024/10/31		414 000	636	604	
Royaume d'Espagne	1,95 %	2026/04/30		493 000	723	707	
Royaume d'Espagne	1,50 %	2027/04/30		797 000	1 169	1 118	
Royaume d'Espagne	1,45 %	2029/04/30		409 000	648	558	
Royaume d'Espagne	1,25 %	2030/10/31		856 000	1 107	1 123	
Royaume d'Espagne	4,20 %	2037/01/31		57 000	110	90	
Royaume d'Espagne	4,90 %	2040/07/30		342 000	704	578	
Royaume d'Espagne	1,20 %	2040/10/31		1 215 000	1 479	1 241	
Royaume des Pays-Bas	2,00 %	2024/07/15		111 200	169	162	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2027/07/15		248 300	372	342	
Royaume des Pays-Bas	0,75 %	2028/07/15		323 300	487	438	
Royaume des Pays-Bas	3,75 %	2042/01/15		532 400	1 138	883	
Lloyds Banking Group PLC	4,75 %	2031/09/21	taux variable, rachetable	100 000	143	153	
Medtronic Global Holdings SCA	3,38 %	2034/10/15	rachetable	100 000	132	144	
Morgan Stanley	4,66 %	2029/03/02	taux variable, rachetable	200 000	289	302	
Nationwide Building Society	3,38 %	2028/11/27		200 000	299	295	
Nykredit Realkredit AS	4,63 %	2029/01/19		100 000	147	150	
ORIX Corp.	3,78 %	2029/05/29		100 000	146	148	
Prologis Euro Finance LLC	0,25 %	2027/09/10	rachetable	100 000	119	131	
Public Storage	0,50 %	2030/09/09	rachetable	271 000	302	324	
Realty Income Corp.	5,13 %	2034/07/06	rachetable	100 000	144	158	
Reckitt Benckiser Treasury Services PLC	3,88 %	2033/09/14	rachetable	100 000	146	150	
RELX Finance BV	0,50 %	2028/03/10	rachetable	253 000	301	332	
République d'Autriche	1,20 %	2025/10/20		202 000	307	288	
République d'Autriche	0,75 %	2026/10/20		268 000	412	373	
République d'Autriche	0,50 %	2029/02/20		116 000	174	153	
République d'Autriche	0,90 %	2032/02/20		146 000	178	185	
République d'Autriche	3,15 %	2044/06/20		78 000	134	115	
République d'Autriche	1,50 %	2047/02/20		129 000	206	140	
République d'Autriche	3,80 %	2062/01/26		138 000	380	233	
République de Finlande	4,00 %	2025/07/04		34 000	59	50	
République de Finlande	2,75 %	2028/07/04		132 000	226	194	
République de Finlande	1,13 %	2034/04/15		315 000	427	391	
République d'Irlande	3,40 %	2024/03/18		28 300	44	42	
République d'Irlande	0,90 %	2028/05/15		33 100	50	45	
République d'Irlande	1,30 %	2033/05/15		472 300	676	614	
République de l'Italie	1,85 %	2024/05/15		3 000	4	4	
République de l'Italie	2,50 %	2024/12/01		712 000	1 061	1 036	
République de l'Italie	1,60 %	2026/06/01		580 000	808	820	
République de l'Italie	1,25 %	2026/12/01		208 000	291	290	
République de l'Italie	6,50 %	2027/11/01		824 900	1 506	1 346	
République de l'Italie	2,80 %	2028/12/01		901 000	1 435	1 295	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 29 février 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République de l'Italie	1,65 %	2030/12/01		1 270 000	1 526	1 657	
République de l'Italie	5,00 %	2034/08/01		13 000	22	21	
République de l'Italie	4,00 %	2037/02/01		493 000	784	725	
République de l'Italie	4,75 %	2044/09/01		1 250 000	2 395	1 955	
République de Pologne	4,25 %	2043/02/14		100 000	143	149	
Sandoz Finance BV	4,50 %	2033/11/17	rachetable	100 000	148	152	
Stryker Corp.	2,63 %	2030/11/30	rachetable	453 000	595	628	
Telefonica Emisiones SA	4,06 %	2036/01/24	rachetable	100 000	147	147	
Thales SA	4,25 %	2031/10/18	rachetable	100 000	143	153	
Thames Water Utilities Finance PLC	0,88 %	2028/01/31	rachetable	100 000	119	124	
Thames Water Utilities Finance PLC	4,38 %	2031/01/18	rachetable	100 000	129	136	
Banque Toronto-Dominion (La)	3,72 %	2030/03/13		200 000	291	301	
UBS Group AG	7,75 %	2029/03/01	taux variable, rachetable	100 000	164	166	
UniCredit SPA	3,38 %	2027/01/31		100 000	143	146	
Universal Music Group NV	4,00 %	2031/06/13	rachetable	100 000	142	149	
Volkswagen International Finance NV	7,88 %	2032/09/06	taux variable, convertible, perpétuel	200 000	295	327	
Wolters Kluwer NV	3,75 %	2031/04/03	rachetable	100 000	147	149	
WPC Eurobond BV	1,35 %	2028/04/15	rachetable	252 000	303	332	
					56 231	51 677	12,3 %
<b><sup>6</sup> Shekel israélien (note 10)</b>							
État d'Israël	3,75 %	2024/03/31	série 0324	208 500	87	82	
État d'Israël	1,75 %	2025/08/31	série 0825	113 000	46	42	
État d'Israël	2,00 %	2027/03/31	série 0327	68 400	28	25	
État d'Israël	2,25 %	2028/09/28	série 0928	32 700	14	12	
État d'Israël	1,00 %	2030/03/31	série 0330	116 000	45	37	
État d'Israël	5,50 %	2042/01/31	série 0142	171 100	104	73	
État d'Israël	3,75 %	2047/03/31	série 0347	118 200	40	40	
					364	311	0,1 %
<b>Yen japonais</b>							
Development Bank of Japan Inc.	2,30 %	2026/03/19		20 000 000	267	188	
Banque européenne d'investissements	2,15 %	2027/01/18		52 700 000	748	504	
Banque européenne d'investissements		2033/01/18	coupon zéro	130 000 000	1 568	1 112	
Gouvernement du Japon	0,60 %	2024/03/20	série 333	3 050 000	33	28	
Gouvernement du Japon	0,40 %	2025/06/20	série 339	165 950 000	1 886	1 508	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2027/06/20	série 347	83 000 000	793	748	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2028/06/20	série 351	68 100 000	707	611	
Gouvernement du Japon	0,10 %	2030/03/20	série 358	81 250 000	886	723	
Gouvernement du Japon	0,20 %	2032/06/20	série 367	98 400 000	923	864	
Gouvernement du Japon	0,70 %	2037/03/20	série 160	850 000	10	7	
Gouvernement du Japon	0,60 %	2046/12/20	série 53	120 950 000	1 249	896	
Gouvernement du Japon	0,80 %	2058/03/20	série 11	548 250 000	4 936	3 758	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,10 %	2029/01/31	série 372	33 500 000	415	299	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,97 %	2035/01/31	série 237	300 000 000	2 976	2 744	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,60 %	2037/09/18	série 185	40 000 000	514	336	
Japan Expressway Holding and Debt Repayment Agency	0,42 %	2039/03/18	série 223	40 000 000	502	319	
Japan Finance Organization for Municipalities	0,47 %	2039/03/28	série 73	100 000 000	1 158	805	
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau	2,60 %	2037/06/20		34 000 000	580	378	
					20 151	15 828	3,8 %
<b><sup>8</sup> Ringgit malais (note 10)</b>							
Fédération de Malaisie	3,88 %	2025/03/14	série 0118	216 000	69	62	
Fédération de Malaisie	3,50 %	2027/05/31	série 0307	202 000	64	58	
Fédération de Malaisie	3,89 %	2029/08/15	série 0219	361 000	110	104	
Fédération de Malaisie	4,25 %	2035/05/31	série 0415	1 430 000	384	421	
					627	645	0,2 %
<b><sup>7</sup> Peso mexicain (note 10)</b>							
États-Unis du Mexique	10,00 %	2024/12/05	série M20	1 577 100	117	124	
États-Unis du Mexique	7,50 %	2027/06/03	série M20	2 993 300	208	226	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2029/05/31	série M20	1 253 000	96	97	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2031/05/29	série M	2 748 000	191	203	
États-Unis du Mexique	8,50 %	2038/11/18	série M30	5 359 900	395	403	
États-Unis du Mexique	7,75 %	2042/11/13	série M	79 300 000	5 649	5 461	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2047/11/07	série M	142 800 000	9 244	9 965	
États-Unis du Mexique	8,00 %	2053/07/31	série M	74 200 000	4 241	5 115	
					20 141	21 594	5,1 %
<b><sup>9</sup> Dollar néo-zélandais (note 10)</b>							
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	4,50 %	2027/04/15	série 0427	61 000	50	50	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	3,50 %	2033/04/14	série 0433	168 000	124	127	
Gouvernement de la Nouvelle-Zélande	2,75 %	2051/05/15	série 0551	3 070 000	2 636	1 712	
					2 810	1 889	0,4 %
<b>Couronne norvégienne</b>							
Royaume de Norvège	1,75 %	2025/03/13	série 477	93 000	12	12	
Royaume de Norvège	2,00 %	2028/04/26	série 480	1 731 000	226	206	
					238	218	0,1 %
<b><sup>10</sup> Zloty polonais (note 10)</b>							
République de Pologne	3,25 %	2025/07/25	série 0725	240 000	77	80	
République de Pologne	2,50 %	2027/07/25	série 0727	1 304 000	379	408	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 29 février 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
République de Pologne	2,75 %	2029/10/25	série 1029	504 000	158	152	
					614	640	0,2 %
<b><sup>12</sup> Dollar de Singapour (note 10)</b>							
République de Singapour	2,38 %	2025/06/01		104 000	101	103	
République de Singapour	3,50 %	2027/03/01		50 000	51	51	
République de Singapour	2,88 %	2029/07/01		144 000	142	144	
République de Singapour	2,25 %	2036/08/01		68 000	63	63	
République de Singapour	2,75 %	2046/03/01		186 000	173	179	
					530	540	0,1 %
<b><sup>11</sup> Couronne suédoise (note 10)</b>							
Royaume de Suède	2,50 %	2025/05/12	série 1058	320 000	52	42	
Royaume de Suède	1,00 %	2026/11/12	série 1059	530 000	76	66	
Royaume de Suède	0,75 %	2029/11/12	série 1061	650 000	86	78	
Royaume de Suède	3,50 %	2039/03/30	série 1053	480 000	82	69	
					296	255	0,1 %
<b><sup>13</sup> Dollar américain (note 10)</b>							
AbbVie Inc.	4,45 %	2046/05/14	rachetable	345 000	411	414	
Agilent Technologies Inc.	2,10 %	2030/06/04	rachetable	266 000	290	303	
Air Canada, 2020-2, catégorie A, fiducie de flux identiques	5,25 %	2029/04/01	fonds d'amortissement	62 289	82	83	
Aircastle Ltd.	6,50 %	2028/07/18	rachetable	100 000	131	137	
Aircastle Ltd.	5,95 %	2029/02/15	rachetable	100 000	134	134	
Alabama Power Co.	5,85 %	2033/11/15	rachetable	100 000	137	142	
Alexandria Real Estate Equities Inc.	5,63 %	2054/05/15	rachetable	100 000	134	131	
Amazon.com Inc.	4,10 %	2062/04/13	rachetable	208 000	249	234	
American Airlines, 2016-2, catégorie AA, fiducie de flux identiques	3,20 %	2029/12/15	série AA, fonds d'amortissement	67 450	80	84	
American Tower Corp.	1,30 %	2025/09/15	rachetable	555 000	661	708	
Amgen Inc.	4,40 %	2062/02/22	rachetable	350 000	402	382	
Appalachian Power Co.	4,50 %	2032/08/01	rachetable	300 000	375	381	
AT&T Inc.	3,50 %	2061/02/01	rachetable	529 000	510	481	
Aviation Capital Group LLC	6,75 %	2028/10/25	rachetable	100 000	135	141	
BAE Systems PLC	3,40 %	2030/04/15	rachetable	487 000	590	599	
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	6,14 %	2028/09/14	taux variable, rachetable	200 000	262	276	
Bank of America Corp.	5,02 %	2033/07/22	taux variable, rachetable	416 000	543	550	
Bank of America Corp.	5,87 %	2034/09/15	taux variable, rachetable	200 000	271	279	
Barclays PLC	7,44 %	2033/11/02	taux variable, rachetable	300 000	407	445	
Bayer US Finance II LLC	4,25 %	2025/12/15	rachetable	531 000	685	701	
Blackstone Holdings Finance Co. LLC	6,20 %	2033/04/22	rachetable	200 000	272	284	
Broadcom Corp. / Broadcom Cayman Finance Ltd.	3,50 %	2028/01/15	rachetable	279 000	344	357	
Cameron LNG LLC	3,30 %	2035/01/15	rachetable	512 000	578	575	
Capital One Financial Corp.	6,38 %	2034/06/08	taux variable, rachetable	100 000	134	140	
Carlisle Cos. Inc.	2,75 %	2030/03/01	rachetable	261 000	295	308	
CenterPoint Energy Houston Electric LLC	5,15 %	2034/03/01	rachetable	100 000	135	136	
Columbia Pipelines Operating Co. LLC	6,71 %	2063/08/15	rachetable	100 000	133	147	
Commonwealth Bank of Australia	6,09 %	2025/03/14	taux flottant	3 600 000	4 962	4 909	
Constellation Brands Inc.	4,65 %	2028/11/15	rachetable	463 000	607	617	
Crown Castle Inc.	5,10 %	2033/05/01	rachetable	250 000	322	328	
D.R. Horton Inc.	2,60 %	2025/10/15	rachetable	241 000	297	313	
Deutsche Bank AG of New York	3,55 %	2031/09/18	taux variable, rachetable	200 000	225	235	
Discover Financial Services	7,96 %	2034/11/02	taux variable, rachetable	100 000	138	152	
DTE Energy Co.	5,10 %	2029/03/01	rachetable	100 000	134	135	
Duke Energy Florida LLC	5,95 %	2052/11/15	rachetable	300 000	402	429	
Elevance Health Inc.	4,75 %	2033/02/15	rachetable	100 000	134	131	
Enbridge Energy Partners L.P.	5,50 %	2040/09/15	rachetable	200 000	250	264	
ENEL Finance International NV	7,50 %	2032/10/14	rachetable	200 000	269	302	
Equifax Inc.	5,10 %	2027/12/15	rachetable	108 000	141	146	
Eversource Energy	5,50 %	2034/01/01	rachetable	100 000	134	134	
Exelon Corp.	3,35 %	2032/03/15	rachetable	100 000	116	118	
Fairfax Financial Holdings Ltd.	6,00 %	2033/12/07	rachetable	200 000	269	273	
Fannie Mae	5,00 %	2037/04/01		400 000	525	526	
Fannie Mae	4,00 %	2049/04/01		2 000 000	2 509	2 499	
Fannie Mae	4,50 %	2052/09/01		3 546 646	4 711	4 554	
Fannie Mae	5,00 %	2052/10/01		1 258 660	1 658	1 658	
Fannie Mae	5,00 %	2052/11/01		2 782 320	3 666	3 665	
Fannie Mae	5,50 %	2052/12/01		3 114 154	4 211	4 190	
Fannie Mae	4,00 %	2053/07/01		197 476	244	247	
Fannie Mae	6,00 %	2053/08/01		246 388	331	336	
Foxconn (Far East) Ltd.	2,50 %	2030/10/28		267 000	299	305	
Freddie Mac	4,00 %	2052/07/01		656	1	1	
Freddie Mac	5,00 %	2052/08/01		1 267 606	1 673	1 670	
Freddie Mac	4,50 %	2052/09/01		2 476 905	3 314	3 181	
Freddie Mac	4,50 %	2052/10/01		1 754 321	2 329	2 253	
Freddie Mac	5,00 %	2052/11/01		1 552 975	2 048	2 046	
Freddie Mac	5,50 %	2052/12/01		4 364 774	5 849	5 872	
Freddie Mac	6,00 %	2053/03/01		492 416	660	672	
Freddie Mac	6,00 %	2053/06/01		287 620	386	392	
Freddie Mac	6,00 %	2053/09/01		174 188	234	237	
General Motors Financial Co. Inc.	5,40 %	2026/04/06		3 280 000	4 375	4 454	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 29 février 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Global Payments Inc.	4,95 %	2027/08/15	rachetable	66 000	86	89	
Global Payments Inc.	3,20 %	2029/08/15	rachetable	447 000	516	540	
Goldman Sachs Group Inc. (The)	3,80 %	2030/03/15	rachetable	500 000	602	631	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/02/20		1 669 678	2 235	2 254	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/04/20		3 035 647	4 058	4 095	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/05/20		2 110 883	2 819	2 848	
Government National Mortgage Association	5,00 %	2053/06/20		2 431 020	3 197	3 222	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/06/20		2 333 224	3 123	3 148	
Government National Mortgage Association	5,50 %	2053/08/20		1 853 694	2 498	2 500	
Hertz Vehicle Financing III LLC	5,57 %	2029/09/25	catégorie A, série 23-2A	100 000	136	137	
Hyundai Capital America	5,68 %	2028/06/26	rachetable	100 000	131	138	
Intesa Sanpaolo SPA	6,63 %	2033/06/20		200 000	267	275	
JPMorgan Chase & Co.	4,91 %	2033/07/25	taux variable, rachetable	55 000	72	73	
JPMorgan Chase & Co.	5,34 %	2035/01/23	taux variable, rachetable	200 000	270	270	
KBC Group NV	6,32 %	2034/09/21	taux variable, rachetable	200 000	271	281	
Marriott International Inc.	2,85 %	2031/04/15	série HH, rachetable	280 000	310	324	
Marsh & McLennan Cos. Inc.	4,38 %	2029/03/15	rachetable	242 000	318	321	
McCormick & Co. Inc.	2,50 %	2030/04/15	rachetable	259 000	295	301	
Mercedes-Benz Finance North America LLC	5,05 %	2033/08/03		200 000	264	269	
Microsoft Corp.	3,04 %	2062/03/17	rachetable	355 000	370	328	
Morgan Stanley	5,25 %	2034/04/21	taux variable, rachetable	100 000	135	133	
Morgan Stanley	5,42 %	2034/07/21	taux variable, rachetable	100 000	132	135	
MPLX L.P.	4,25 %	2027/12/01	rachetable	275 000	352	361	
Nomura Holdings Inc.	2,68 %	2030/07/16		200 000	225	229	
NTT Finance Corp.	4,24 %	2025/07/25		280 000	367	375	
NXP BV / NXP Funding LLC / NXP USA Inc.	5,00 %	2033/01/15	rachetable	469 000	600	616	
Ohio Edison Co.	5,50 %	2033/01/15	rachetable	200 000	269	268	
Oncor Electric Delivery Co. LLC	4,55 %	2032/09/15	rachetable	300 000	394	391	
ONEOK Inc.	6,05 %	2033/09/01		100 000	134	140	
Oracle Corp.	3,60 %	2050/04/01	rachetable	100 000	88	96	
Pacific Gas and Electric Co.	3,15 %	2026/01/01		200 000	251	260	
Pacific Gas And Electric Co.	6,75 %	2053/01/15	rachetable	82 000	107	119	
Pacific LifeCorp	5,40 %	2052/09/15	rachetable	100 000	131	131	
PacifiCorp	2,70 %	2030/09/15	rachetable	100 000	111	117	
Petroleos Mexicanos	6,95 %	2060/01/28	rachetable	2 600 000	2 156	2 254	
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd.	4,75 %	2033/05/19	rachetable	100 000	135	132	
Pfizer Investment Enterprises Pte. Ltd.	5,30 %	2053/05/19	rachetable	100 000	135	133	
Philip Morris International Inc.	2,10 %	2030/05/01	rachetable	100 000	132	133	
PNC Financial Services Group Inc.	6,25 %	2030/03/15	série W, taux variable, rachetable	100 000	133	128	
PPL Electric Utilities Corp.	4,85 %	2034/02/15	rachetable	100 000	133	132	
Retail Opportunity Investments Partnership L.P.	6,75 %	2028/10/15	rachetable	100 000	135	140	
Banque Royale du Canada	4,88 %	2027/01/19		100 000	134	135	
Sabine Pass Liquefaction LLC	4,20 %	2028/03/15	rachetable	100 000	126	131	
Sierra Pacific Power Co.	5,90 %	2054/03/15	rachetable	200 000	269	278	
Société Générale SA	7,37 %	2053/01/10		200 000	273	278	
Southern California Edison Co.	5,70 %	2053/03/01	rachetable	100 000	130	135	
Tencent Holdings Ltd.	3,24 %	2050/06/03	rachetable	403 000	350	368	
Tennessee Gas Pipeline Co. LLC	2,90 %	2030/03/01	rachetable	252 000	289	297	
Texas Natural Gas Securitization Finance Corp.	5,10 %	2035/04/01		100 000	138	137	
Toyota Motor Credit Corp.	4,45 %	2026/05/18		3 010 000	4 028	4 042	
TransCanada PipeLines Ltd.	4,63 %	2034/03/01	rachetable	70 000	86	88	
TSMC Global Ltd.	1,75 %	2028/04/23	rachetable	552 000	623	661	
U.S. Bancorp	4,65 %	2029/02/01	taux variable, rachetable	300 000	400	396	
United Airlines, fiducie de flux identiques	5,80 %	2037/07/15	d'amortissement	100 000	134	138	
États-Unis du Mexique	6,40 %	2054/05/07	rachetable	300 000	397	401	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,63 %	2025/03/31		5 969 400	7 706	7 900	
Obligation du Trésor des États-Unis	5,54 %	2025/07/31	taux flottant	6 750 000	9 097	9 158	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2025/10/31		4 432 400	5 948	5 848	
Obligation du Trésor des États-Unis	5,59 %	2025/10/31	taux flottant	8 370 000	11 308	11 358	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,63 %	2026/02/15		4 487 000	5 770	5 748	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,25 %	2027/08/15		4 219 400	5 406	5 339	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,88 %	2028/05/15		4 358 900	5 598	5 588	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2028/11/15		3 572 700	4 864	4 608	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,75 %	2029/11/15		2 628 000	3 125	3 127	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,88 %	2030/11/15		2 594 700	3 005	2 833	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,38 %	2031/11/15		3 047 000	3 420	3 355	
Obligation du Trésor des États-Unis	0,63 %	2032/07/15		211 156	270	259	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,50 %	2033/02/15		29 660 000	40 703	37 953	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2033/08/15		1 883 000	2 500	2 478	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,38 %	2038/02/15		220 500	327	303	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,88 %	2040/08/15		177 700	263	226	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,13 %	2044/08/15		1 334 500	1 842	1 469	
Obligation du Trésor des États-Unis	2,75 %	2047/08/15		9 725 700	12 422	9 805	
Obligation du Trésor des États-Unis	3,00 %	2052/08/15		8 920 000	10 675	9 347	
Obligation du Trésor des États-Unis	1,50 %	2053/02/15		283 792	337	336	
Obligation du Trésor des États-Unis	4,13 %	2053/08/15		7 440 000	9 141	9 654	
UnitedHealth Group Inc.	4,95 %	2062/05/15	rachetable	338 000	452	424	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

### Inventaire du portefeuille (non audité) Au 29 février 2024 (suite)

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
VeriSign Inc.	2,70 %	2031/06/15	rachetable	523 000	568	590	
Wells Fargo & Co.	5,57 %	2029/07/25	taux variable, rachetable	200 000	263	273	
Wells Fargo & Co.	4,48 %	2031/04/04	taux variable, rachetable	500 000	626	645	
Wisconsin Power and Light Co.	3,95 %	2032/09/01	rachetable	237 000	301	297	
WSTN Trust			catégorie A, série 23-MAUI, taux variable	400 000	527	547	
	6,30 %	2027/08/05					
					237 737	231 216	55,1 %
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES</b>					<b>394 846</b>	<b>382 328</b>	<b>91,2 %</b>
<b>TOTAL DES OBLIGATIONS</b>					<b>401 725</b>	<b>389 108</b>	<b>92,8 %</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME</b>					<b>401 725</b>	<b>389 108</b>	<b>92,8 %</b>
<b>PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)</b>							
Gouvernement du Canada	5,04 %	2024/03/14	bon du Trésor	1 750 000	1 727	1 747	
Gouvernement du Canada	5,07 %	2024/03/28	bon du Trésor	1 500 000	1 480	1 494	
Gouvernement du Canada	5,06 %	2024/04/11	bon du Trésor	1 250 000	1 233	1 243	
Gouvernement du Canada	5,05 %	2024/04/25	bon du Trésor	3 500 000	3 453	3 474	
Gouvernement du Canada	5,03 %	2024/05/09	bon du Trésor	1 750 000	1 727	1 734	
Gouvernement du Canada	5,03 %	2024/05/23	bon du Trésor	3 950 000	3 897	3 905	
Gouvernement du Canada	4,98 %	2024/06/06	bon du Trésor	2 000 000	1 974	1 974	
Banque Nationale du Canada	4,95 %	2024/03/01	dépôt à terme	750 000	750	750	
<b>Prises en pension de titres</b>							
Province d'Ontario	3,45 %	2045/06/02	prise en pension de titres en date du 2024/03/01	7 678 000	6 600	6 601	
<b>TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME</b>					<b>22 841</b>	<b>22 922</b>	<b>5,5 %</b>
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen							
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>					<b>424 566</b>	<b>412 030</b>	<b>98,3 %</b>
Marge						863	0,2 %
Actifs dérivés						1 573	0,4 %
Passifs dérivés						(4 542)	(1,1) %
Autres actifs, moins les passifs						9 469	2,2 %
<b>TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES</b>						<b>419 393</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>1-13</sup>Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

### Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1 324 838	Obligation du gouvernement du Japon Mini à 10 ans	mars 2024	10	JPY	146,35	1 323 837	(1)
428 059	Obligation du Trésor de la Corée à 3 ans	mars 2024	4	KRW	105,00	426 020	(2)
199 298	Obligation du Trésor de l'Australie à 10 ans	mars 2024	2	AUD	112,96	202 922	4
335 547	Euro BTP	mars 2024	2	EUR	114,38	345 639	10
(516 522)	Euro-BOBL	mars 2024	(3)	EUR	117,38	(511 417)	5
178 513	Euro-BONO	mars 2024	1	EUR	121,70	181 385	3
1 178 521	Euro-BUND	mars 2024	6	EUR	133,91	1 167 432	(11)
416 163	Obligation à 30 ans Euro-BUXL	mars 2024	2	EUR	141,86	390 640	(26)
(1 708 579)	Euro-OAT	mars 2024	(9)	EUR	129,43	(1 685 670)	23
(4 187 905)	Euro-SCHATZ	mars 2024	(27)	EUR	105,75	(4 164 340)	24
338 343	Obligation d'État position longue	juin 2024	2	GBP	98,75	336 082	(2)
228 307	Obligation à long terme de la Confédération suisse	mars 2024	1	CHF	148,77	229 811	1
465 257	Euro-BTP à court terme	juin 2024	3	EUR	105,73	465 345	–
1 076 780	Obligation du gouvernement du Canada à dix ans	juin 2024	9	CAD	119,64	1 078 830	2
686 548	Ultra – Obligation du Trésor des États-Unis à long terme	juin 2024	4	USD	126,47	694 182	8
(6 110 419)	Obligation du Trésor des États-Unis à 2 ans	juin 2024	(22)	USD	102,33	(6 113 282)	(3)
580 139	Obligation du Trésor des États-Unis à 5 ans	juin 2024	4	USD	106,87	580 351	–
599 351	Obligation du Trésor des États-Unis à 10 ans	juin 2024	4	USD	110,41	599 521	–
1 285 730	Obligation du Trésor des États-Unis	juin 2024	8	USD	118,42	1 294 721	9
<b>(3 202 031)</b>	<b>Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés</b>					<b>(3 157 991)</b>	<b>44</b>

Au 29 février 2024, un montant de 366 299 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

### Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
	Banque de Montréal	A-1	2024/03/15	AUD	40 000	CAD	35 472	0,887	0,882	–
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/15	AUD	65 000	CAD	57 510	0,885	0,882	–
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/15	AUD	35 000	CAD	31 581	0,902	0,882	(1)
	Barclays Bank PLC, Londres	A-1	2024/04/12	AUD	2 950 000	CAD	2 622 550	0,889	0,883	(18)
	Citibank N.A., New York	A-1	2024/04/12	AUD	13 660 000	CAD	12 230 426	0,895	0,883	(172)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/04	CAD	145 537	AUD	166 000	1,141	1,134	(1)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/04	CAD	134 514	AUD	152 000	1,130	1,134	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
			CAD	1 780 937	AUD	1 995 000	1,120	1,133	21
			BRL	20 100 000	CAD	5 419 981	0,270	0,272	42
			BRL	8 625 000	USD	1 739 715	0,202	0,201	(7)
			BRL	3 035 000	USD	612 265	0,202	0,201	(3)
			BRL	2 855 000	USD	570 913	0,200	0,201	4
			BRL	14 515 000	USD	2 898 015	0,200	0,199	(7)
			BRL	2 924 937	BRL	14 515 000	4,962	4,972	8
			CLP	2 130 000 000	CAD	3 159 534	0,001	0,001	(174)
			CLP	3 072 485	CLP	2 130 000 000	693,250	713,551	87
			CLP	777 160 000	USD	857 017	0,001	0,001	(74)
1			CNY	1 785 000	CAD	333 671	0,187	0,189	4
1			CNY	4 960 000	CAD	927 006	0,187	0,189	10
1			CAD	1 431 428	CNY	7 660 000	5,351	5,292	(16)
1			CAD	502 461	CNY	2 685 000	5,344	5,292	(5)
1			CAD	8 691 464	CNY	45 565 000	5,242	5,292	81
1			CAD	961 801	CNY	5 045 000	5,245	5,292	8
1			CAD	381 654	CNY	2 035 000	5,332	5,292	(3)
2			COP	20 080 000 000	CAD	6 682 196	0,000333	0,000343	210
2			CAD	14 237 424	COP	42 540 000 000	2 987,900	2 936,849	(248)
2			USD	8 445 285 000	USD	2 123 425	0,000251	0,000252	11
2			USD	2 365 020 000	USD	590 610	0,000250	0,000252	9
2			USD	93 713	COP	376 285 000	4 015,310	3 962,319	(2)
3			DKK	410 000	CAD	80 550	0,196	0,197	-
3			CAD	369 752	DKK	1 870 000	5,057	5,071	1
4			EUR	50 000	CAD	72 667	1,453	1,467	1
4			EUR	4 070 216	CAD	5 994 451	1,473	1,467	(24)
4			EUR	4 000 774	CAD	5 861 174	1,465	1,467	7
4			EUR	39 000	CAD	56 731	1,455	1,467	1
4			EUR	30 000	CAD	43 579	1,453	1,467	-
4			EUR	34 000	CAD	49 375	1,452	1,467	1
4			EUR	320 000	CAD	467 917	1,462	1,469	2
4			EUR	305 000	CAD	443 589	1,454	1,469	4
4			EUR	345 000	CAD	501 471	1,454	1,469	5
4			CAD	130 482	EUR	90 000	0,690	0,682	(2)
4			CAD	118 630	EUR	81 000	0,683	0,682	-
4			CAD	11 703 217	EUR	8 052 990	0,688	0,682	(109)
4			CAD	5 998 995	EUR	4 070 216	0,678	0,681	24
4			CAD	5 865 754	EUR	4 000 774	0,682	0,681	(7)
4			CAD	41 184 151	EUR	28 015 000	0,680	0,681	42
4			CAD	349 104	EUR	240 000	0,687	0,681	(3)
5			GBP	1 000	CAD	1 696	1,696	1,713	-
5			GBP	15 000	CAD	25 521	1,701	1,713	-
5			GBP	80 000	CAD	135 586	1,695	1,713	2
5			GBP	2 000	CAD	3 404	1,702	1,713	-
5			GBP	370 000	CAD	628 005	1,697	1,712	5
5			GBP	1 110 980	GBP	653 023	0,588	0,584	(8)
5			GBP	1 843 403	GBP	1 080 137	0,586	0,584	(7)
5			GBP	2 811 774	GBP	1 635 160	0,582	0,584	11
5			GBP	527 809	GBP	310 000	0,587	0,584	(3)
5			GBP	21 250 272	GBP	12 470 000	0,587	0,584	(96)
5			CAD	6 516 633	GBP	3 805 000	0,584	0,584	4
5			GBP	80 000	USD	101 388	1,267	1,262	(1)
5			GBP	100 488	GBP	80 000	0,796	0,792	(1)
5			USD	101 406	GBP	80 000	0,789	0,792	1
			HUF	1 090 000 000	CAD	4 088 906	0,004	0,004	(32)
6			ILS	785 000	CAD	290 944	0,371	0,380	7
6			ILS	289 743	ILS	785 000	2,709	2,633	(8)
6			ILS	291 740	ILS	785 000	2,691	2,627	(7)
			CAD	270 000 000	CAD	4 306 357	0,016	0,016	103
			INR	12 840 000	USD	153 754	0,012	0,012	1
			INR	186 325 000	USD	2 228 461	0,012	0,012	24
			JPY	14 300 000	CAD	131 598	0,009	0,009	(2)
			JPY	1 060 000 000	CAD	9 888 035	0,009	0,009	(237)
			CAD	15 809 763	JPY	1 740 218 514	110,072	109,084	(143)
			KRW	6 740 000 000	CAD	6 840 293	0,001	0,001	22
			KRW	4 000 000 000	CAD	4 064 628	0,001	0,001	8
7			MXN	124 300 000	CAD	9 642 372	0,078	0,079	186
7			MXN	1 000 000	CAD	78 367	0,078	0,079	1
7			MXN	56 035 000	CAD	4 349 348	0,078	0,079	78
7			MXN	126 213	MXN	1 610 000	12,756	12,657	(1)
7			CAD	1 107 615	MXN	14 270 000	12,884	12,657	(20)
7			MXN	20 019 844	MXN	261 700 000	13,072	12,747	(510)
8			CAD	12 700 000	CAD	3 667 870	0,289	0,286	(37)
8			CAD	3 588 382	MYR	12 700 000	3,539	3,498	(42)
8			USD	90 000	USD	18 873	0,210	0,211	-
8			MYR	484 953	MYR	2 240 000	4,619	4,745	17
			NOK	1 020 000	CAD	130 463	0,128	0,128	-
			NOK	105 200 000	CAD	13 636 303	0,130	0,128	(189)
			CAD	132 774	NOK	1 030 000	7,758	7,826	1

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale		Devise vendue	Cours du change à terme		Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
					Valeur nominale	Valeur nominale		Cours du change à terme	Cours du change de clôture		
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/04/29	CAD	198 461		NOK	1 540 000	7,760	7,822	2
9	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/04/12	NZD	2 740 000		CAD	2 274 482	0,830	0,826	(12)
	Barclays Bank PLC, Londres	A-1	2024/04/12	CAD	2 253 705		NZD	2 740 000	1,216	1,211	(9)
9	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/04/24	CAD	177 390		NZD	215 000	1,212	1,211	-
9	UBS AG, Stamford	A-1	2024/05/28	CAD	1 329 459		NZD	1 620 000	1,219	1,212	(7)
10	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/04/17	CAD	601 994		PLN	1 790 000	2,973	2,946	(6)
11	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/04/29	CAD	203 528		SEK	1 570 000	7,714	7,626	(2)
12	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/22	SGD	25 000		CAD	25 089	1,004	1,009	-
12	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/22	CAD	552 558		SGD	550 000	0,995	0,991	(2)
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/19	TRY	18 135 000		CAD	764 975	0,042	0,043	9
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/19	TRY	17 520 000		CAD	745 403	0,043	0,043	3
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/19	TRY	8 830 000		CAD	375 999	0,043	0,043	1
13	Citibank N.A., New York	A-1	2024/03/04	USD	12 850 717		CAD	17 459 125	1,359	1,357	(19)
13	Citibank N.A., New York	A-1	2024/03/04	USD	107 000		CAD	143 925	1,345	1,357	1
13	Citibank N.A., New York	A-1	2024/03/04	USD	80 000		CAD	108 158	1,352	1,357	-
13	Citibank N.A., New York	A-1	2024/03/04	USD	63 000		CAD	84 920	1,348	1,357	1
13	Citibank N.A., New York	A-1	2024/03/04	USD	60 000		CAD	80 717	1,345	1,357	1
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/04	USD	8 510 613		CAD	11 543 452	1,356	1,357	7
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/04	USD	116 000		CAD	156 437	1,349	1,357	1
13	Standard Chartered Bank, Londres	A-1	2024/03/04	USD	109 000		CAD	146 928	1,348	1,357	1
13	Standard Chartered Bank, Londres	A-1	2024/03/04	USD	48 000		CAD	64 933	1,353	1,357	-
13	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/04	USD	471 000		CAD	629 755	1,337	1,357	9
13	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/04	USD	385 000		CAD	521 796	1,355	1,357	1
13	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/04	USD	360 000		CAD	485 143	1,348	1,357	3
13	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/04	USD	75 000		CAD	101 022	1,347	1,357	1
13	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/04/24	USD	585 000		CAD	787 480	1,346	1,356	6
13	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/04/24	USD	6 960 600		CAD	9 372 427	1,346	1,356	67
13	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/04/24	USD	215 000		CAD	288 992	1,344	1,356	3
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/04/24	USD	1 165 000		CAD	1 567 880	1,346	1,356	12
13	Citibank N.A., New York	A-1	2024/05/28	USD	390 000		CAD	526 689	1,350	1,355	2
13	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/05/28	USD	1 070 000		CAD	1 447 771	1,353	1,355	3
13	UBS AG, Stamford	A-1	2024/05/28	USD	1 030 000		CAD	1 386 975	1,347	1,355	9
13	Citibank N.A., New York	A-1	2024/03/04	CAD	18 123 484		USD	13 491 820	0,744	0,737	(187)
13	Citibank N.A., New York	A-1	2024/03/04	CAD	129 252		USD	96 000	0,743	0,737	(1)
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/04	CAD	247 696		USD	183 000	0,739	0,737	(1)
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/04	CAD	168 033		USD	125 000	0,744	0,737	(2)
13	Standard Chartered Bank, Londres	A-1	2024/03/04	CAD	12 968 826		USD	9 660 323	0,745	0,737	(142)
13	Standard Chartered Bank, Londres	A-1	2024/03/04	CAD	221 988		USD	164 000	0,739	0,737	(1)
13	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/04	CAD	319 125		USD	236 000	0,740	0,737	(1)
13	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/03/28	CAD	59 158 181		USD	43 815 000	0,741	0,737	(284)
13	Bank of America, San Francisco	A-2	2024/04/02	CAD	635 427		USD	469 257	0,738	0,737	(1)
13	Citibank N.A., New York	A-1	2024/04/02	CAD	17 451 573		USD	12 850 717	0,736	0,737	19
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/04/02	CAD	11 538 556		USD	8 510 613	0,738	0,737	(7)
13	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/04/02	CAD	235 843		USD	174 000	0,738	0,737	-
13	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/04/02	CAD	20 363		USD	15 000	0,737	0,737	-
13	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/04/24	CAD	141 268		USD	105 000	0,743	0,737	(1)
13	Morgan Stanley, New York	A-2	2024/05/28	CAD	143 287 776		USD	106 740 000	0,745	0,738	(1 389)
13	UBS AG, Stamford	A-1	2024/05/28	CAD	975 199		USD	730 000	0,749	0,738	(14)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/01	ZAR	15 955 000		CAD	1 146 184	0,072	0,071	(17)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/01	ZAR	1 255 000		CAD	90 157	0,072	0,071	(1)
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/01	ZAR	355 000		CAD	25 354	0,071	0,071	-
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/01	ZAR	345 000		CAD	24 790	0,072	0,071	-
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/01	ZAR	355 000		CAD	25 018	0,070	0,071	-
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/01	ZAR	350 000		CAD	24 762	0,071	0,071	-
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	ZAR	11 115 000		CAD	793 876	0,071	0,071	(7)
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	ZAR	1 050 000		CAD	74 425	0,071	0,071	-
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	ZAR	365 000		CAD	25 708	0,070	0,071	-
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	ZAR	350 000		CAD	24 867	0,071	0,071	-
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	ZAR	350 000		CAD	24 808	0,071	0,071	-
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/01	ZAR	355 000		CAD	25 374	0,071	0,071	-
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/01	ZAR	355 000		CAD	25 229	0,071	0,071	-
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/06/03	ZAR	28 120 000		CAD	1 965 809	0,070	0,070	6
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/06/03	ZAR	1 360 000		CAD	95 075	0,070	0,070	-
	Banque de Montréal	A-1	2024/03/01	CAD	24 796		ZAR	350 000	14,115	14,133	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/01	CAD	24 870		ZAR	350 000	14,073	14,133	-
	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/01	CAD	29 254		ZAR	410 000	14,015	14,133	-
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/01	CAD	1 984 502		ZAR	28 120 000	14,170	14,133	(5)
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/01	CAD	75 866		ZAR	1 075 000	14,170	14,133	-
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	CAD	85 307		ZAR	1 195 000	14,008	14,133	1
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	CAD	49 803		ZAR	700 000	14,055	14,133	-
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/01	CAD	25 122		ZAR	355 000	14,131	14,133	-
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/06/03	CAD	1 960 318		ZAR	28 120 000	14,345	14,264	(11)

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme

(3 126)

\* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Mandat est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

\*\* Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

## Actifs et passifs dérivés – swaps (notes 2j et 11)

Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Nombre de contrats	Montant nominal	Date d'échéance	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
<b>Swaps sur défaillance – chambre de compensation centrale</b>						
Reçoit tous les trimestres (dès le 2014/09/22) un taux fixe de 1,00 % du montant nominal. Ne verse un paiement qu'en cas de défaut de Verizon Communications Inc. SNR S* ICE.		1	200 000	2024/12/20	2	
Reçoit tous les trimestres (dès le 2018/03/20) un taux fixe de 1,00 % du notionnel. Ne verse un paiement qu'en cas de défaut de British Telecommunications PLC SNR SE ICE.		1	200 000	2028/06/20	5	
Reçoit tous les trimestres (dès le 2022/09/20) un taux fixe de 1,00 % du notionnel. Ne verse un paiement qu'en cas de défaut de Volkswagen International Finance NV SNR SE ICE.		1	200 000	2028/06/20	3	
Reçoit tous les trimestres (dès le 2020/09/21) un taux fixe de 5,00 % du notionnel. Ne verse un paiement qu'en cas de défaut de General Motors Co. SNR S* ICE.		1	200 000	2028/06/20	41	
					<b>51</b>	
<b>Swaps de taux d'intérêt – chambre de compensation centrale</b>						
Paye tous les semestres (dès le 2023/12/21) un taux variable basé sur l'indice du taux des opérations de pension à un jour (CORRA) et reçoit tous les semestres (dès le 2023/12/21) un taux fixe de 4,00 %.		1	1 500 000	2025/06/21	(13)	
Paye tous les semestres (dès le 2024/09/20) un taux variable basé sur le taux Euribor 6 Month ACT/360 et reçoit tous les ans (dès le 2025/03/20) un taux fixe de 2,75 %.		1	250 000	2054/03/20	(24)	
Paye tous les semestres (dès le 2024/09/20) un taux variable basé sur le taux Euribor 6 Month ACT/360 et reçoit tous les ans (dès le 2025/03/20) un taux fixe de 3,00 %.		1	1 200 000	2034/03/20	42	
					<b>5</b>	
<b>Swaps de taux d'intérêt – de gré à gré</b>						
Paye tous les trimestres (dès le 2023/05/08) un taux variable basé sur l'indice SAFE South Africa Johannesburg Interbank Agreed Rate 3 Month et reçoit tous les trimestres (dès le 2023/05/08) un taux fixe de 7,78 %.	Goldman Sachs	A-1	1	104 378 000	2028/02/08	(97)
Paye tous les trimestres (dès le 2024/05/06) un taux variable basé sur l'indice Bank Negara Malaysia Klibor Interbank Offered Rate Fixing 3 Month et reçoit tous les trimestres (dès le 2024/05/06) un taux fixe de 3,83 %.	Goldman Sachs	A-1	1	7 550 000	2034/02/05	(14)
Paye tous les trimestres (dès le 2024/05/10) un taux variable basé sur le taux des opérations de pension à un jour de la Thaïlande et reçoit tous les trimestres (dès le 2024/05/10) un taux fixe de 2,28 %.	Goldman Sachs	A-1	1	66 000 000	2029/02/08	7
Paye tous les semestres (dès le 2023/08/10) un taux fixe de 3,56 % et reçoit tous les semestres (dès le 2023/08/10) un taux variable basé sur le taux de financement à un jour garanti SOFR des États-Unis.	La Banque de Nouvelle-Ecosse	A-1	1	5 928 000	2028/02/08	161
					<b>57</b>	
<b>Actifs et passifs dérivés – swaps</b>					<b>113</b>	

Au 29 février 2024, un montant de 673 456 \$ était déposé à titre de marge des swaps.

\* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des swaps détenus par le Mandat est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

## Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d)  
(en milliers)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 29 février 2024 et 31 août 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
<b>Au 29 février 2024</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	1 391 \$	– \$	1 391 \$	(1 026) \$	– \$	365 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(4 460)	–	(4 460)	1 026	–	(3 434)
<b>Total</b>	<b>(3 069) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(3 069) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(3 069) \$</b>
<b>Au 31 août 2023</b>						
Actifs dérivés de gré à gré	3 058 \$	– \$	3 058 \$	(1 379) \$	– \$	1 679 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(7 743)	–	(7 743)	1 379	–	(6 364)
<b>Total</b>	<b>(4 685) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(4 685) \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(4 685) \$</b>

## Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023, le Mandat ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

## Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'obligations mondiales CIBC (désigné le *Mandat*) cherche à produire un niveau élevé de revenu et de croissance du capital en investissant dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe de partout dans le monde. Les obligations doivent avoir reçu une note de crédit d'au moins BBB de DBRS Limited ou une note équivalente.

Stratégies de placement : Le Mandat emploie une approche à stratégies multiples d'achat de titres à revenu fixe mondiaux axée sur les données fondamentales, l'évaluation et les tendances du marché pour déterminer la valeur pour l'ensemble des pays, des secteurs et des devises. Le Mandat peut employer différentes stratégies d'achat d'obligations, de débetures, de billets et d'autres titres de créance libellés en devises étrangères, de gouvernements et de sociétés canadiennes, d'émetteurs étrangers et d'organisations supranationales.

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

## Risque de concentration aux 29 février 2024 et 31 août 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 29 février 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

## Au 31 août 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
<b>Obligations canadiennes</b>	
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	0,6
<b>Obligations internationales</b>	
Dollar australien	0,5
Livre sterling	7,0
Renminbi chinois	1,8
Peso colombien	3,0
Couronne danoise	0,1
Euro	11,8
Shekel israélien	0,1
Yen japonais	4,1
Ringgit malais	0,1
Peso mexicain	6,0
Dollar néo-zélandais	0,4
Zloty polonais	0,1
Dollar de Singapour	0,2
Couronne suédoise	0,1
Dollar américain	55,9
<b>Placements à court terme</b>	5,5
<b>Marge</b>	0,4
<b>Actifs (passifs) dérivés</b>	(1,1)
<b>Autres actifs, moins les passifs</b>	3,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

## Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023, le Mandat avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	29 février 2024	31 août 2023
AAA	47,1	44,5
AA	15,7	20,8
A	10,2	11,9
BBB	17,8	20,0
Inférieur à BBB	7,4	0,1
Non noté	0,1	–
<b>Total</b>	<b>98,3</b>	<b>97,3</b>

## Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 29 février 2024 et 31 août 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

## Au 29 février 2024

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
MXN	14 732	3,5
AUD	14 687	3,5
NOK	13 472	3,2
KRW	10 941	2,6
COP	10 456	2,5
JPY	9 728	2,3
BRL	9 383	2,2
INR	7 668	1,8
HUF	4 057	1,0
USD	2 118	0,5
TRY	1 899	0,5

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

## Au 31 août 2023

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
JPY	23 422	5,3
NOK	9 995	2,3
BRL	9 788	2,2
COP	8 938	2,0
INR	7 776	1,8
ZAR	6 027	1,4
AUD	4 986	1,1
MXN	4 112	0,9
HUF	2 951	0,7
MYR	2 668	0,6
USD	(10 938)	(2,5)

\* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 29 février 2024 et 31 août 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	29 février 2024	31 août 2023
<b>Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)</b>	<b>1 022</b>	<b>728</b>

## Risque de taux d'intérêt

Les actifs et passifs à court terme du Mandat n'étaient pas assujettis à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Le tableau qui suit indique la pondération du Mandat dans les titres à revenu fixe et les swaps de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance.

Durée résiduelle jusqu'à l'échéance	29 février 2024 (en milliers de dollars)	31 août 2023 (en milliers de dollars)
Moins de 1 an	10 769	3 756
1 an à 3 ans	67 482	66 478
3 ans à 5 ans	38 930	37 653
Plus de 5 ans	271 989	297 404
<b>Total</b>	<b>389 170</b>	<b>405 291</b>

## Mandat privé d'obligations mondiales CIBC

Le tableau qui suit montre dans quelle mesure l'actif net aux 29 février 2024 et 31 août 2023 aurait augmenté ou diminué si le taux d'intérêt avait diminué ou augmenté de 25 points de base, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement. Cette variation est estimée au moyen de la duration moyenne pondérée du portefeuille de titres à revenu fixe. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	29 février 2024	31 août 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	8 145	8 656

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

### Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 29 février 2024 et 31 août 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	29 février 2024	31 août 2023
Indice mondial des obligations d'État FTSE (couvert en \$ CA)	4 553	4 550

### Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 29 février 2024 et 31 août 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur :

#### Au 29 février 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Titres à revenu fixe	–	389 108	–	389 108
Placements à court terme	–	22 922	–	22 922
Actifs dérivés	89	1 484	–	1 573
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>89</b>	<b>413 514</b>	<b>–</b>	<b>413 603</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	(45)	(4 497)	–	(4 542)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(45)</b>	<b>(4 497)</b>	<b>–</b>	<b>(4 542)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>44</b>	<b>409 017</b>	<b>–</b>	<b>409 061</b>

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

#### Au 31 août 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
<b>Actifs financiers</b>				
Titres à revenu fixe	–	405 236	–	405 236
Placements à court terme	–	24 042	–	24 042
Actifs dérivés	209	3 109	–	3 318
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>209</b>	<b>432 387</b>	<b>–</b>	<b>432 596</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Passifs dérivés	(49)	(7 778)	–	(7 827)
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>(49)</b>	<b>(7 778)</b>	<b>–</b>	<b>(7 827)</b>
<b>Total des actifs et des passifs financiers</b>	<b>160</b>	<b>424 609</b>	<b>–</b>	<b>424 769</b>

- (i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques
- (ii) Autres données observables importantes
- (iii) Données non observables importantes

### Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 31 août 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 31 août 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

### Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Pour la période close le 29 février 2024, le Mandat ne détenait pas de placements importants de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Le tableau qui suit présente un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période, pour la période close le 31 août 2023 :

#### Au 31 août 2023

	Actifs financiers revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	–	–	–	–	–
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	(301)	–	(301)	–	(301)
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	(959)	–	(959)	–	(959)
Variation de la plus-value (moins-value) latente	1 260	–	1 260	–	1 260
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	–	–	–	–

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Mandat peuvent découler de changements dans les données utilisées.

## Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

### 1. Mandats privés CIBC – Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (désignés individuellement, le *Mandat*, et collectivement, les *Mandats*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, l'agent chargé de la tenue des registres, le conseiller en valeurs et l'agent de transfert des Mandats.

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat pourrait prendre fin ou des catégories supplémentaires pourraient être offertes.

Le 22 mars 2024, le gestionnaire et fiduciaire du Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC a annoncé son intention de dissoudre le Mandat le 16 août 2024 ou vers cette date (désignée la *date de dissolution*). Depuis la date de cette annonce, les parts du Mandat ne sont plus offertes pour de nouveaux achats.

Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

	Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé de revenu d'actions CIBC
Catégorie Plus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H			✓				
Catégorie Plus-H T4			✓				
Catégorie Plus-H T6			✓				
Catégorie C		✓		✓			✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH			✓				
Catégorie Plus-FH T4			✓				
Catégorie Plus-FH T6			✓				
Catégorie Plus-N	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH			✓				
Catégorie Plus-NH T4			✓				
Catégorie Plus-NH T6			✓				
Catégorie I		✓		✓			✓
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH			✓				
Catégorie S			✓				
Catégorie SM	✓	✓		✓			✓
Catégorie SMH			✓				
	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC	Mandat privé d'actions américaines CIBC	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC	Mandat privé d'actions internationales CIBC	Mandat privé d'actions mondiales CIBC	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Mandat privé d'actifs réels CIBC
Catégorie Plus	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie C		✓		✓		✓	
Catégorie Plus-F	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie I	✓	✓		✓		✓	
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie S							✓
Catégorie SM	✓	✓		✓		✓	✓
Catégorie SMH							

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Le 29 juin 2023, les parts de catégorie A ont été dissoutes et les actifs des porteurs de parts ont été transférés à la catégorie Plus. Auparavant, les parts de catégorie A n'étaient offertes qu'aux investisseurs qui participaient au programme Frontières. Ce programme investissait dans divers Mandats qui formaient un Portefeuille Frontières. Les parts de catégorie A étaient offertes sans frais d'acquisition et les investisseurs ne payaient pas de commission à l'achat de parts de catégorie A.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (désignées collectivement, la *catégorie Plus-F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (désignées individuellement, la *catégorie couverte*) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Mandat* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 29 février 2024. Les états de la situation financière sont présentés aux 29 février 2024 et 31 août 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les semestres clos les 29 février 2024 et 28 février 2023, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 29 février 2024 ou 28 février 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 17 avril 2024.

## 2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (désignée l'IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (désigné l'IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes comptables d'information financière (désignées les IFRS). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

### a) Instruments financiers

#### Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (désigné le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

## Notes des états financiers (non audité)

### b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

#### Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandats classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

#### Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

#### Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

#### Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

#### Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 29 février 2024, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

### c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

### d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

### e) Titres en portefeuille

Le coût des titres du Mandat est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

### f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

### g) Contrats de change à terme

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période visée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

### h) Contrats à terme standardisés

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

### i) Options

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

## Notes des états financiers (non audité)

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

### j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

### k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Mandats et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Mandats.

### l) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

### m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les frais d'administration fixes et les frais de gestion) du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués.

### n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

**o) Légende des abréviations**

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

*Abréviations des devises*

AED – Dirham des Émirats arabes unis	CZK – Couronne tchèque	JPY – Yen japonais	RON – Leu roumain
ARS – Peso argentin	DKK – Couronne danoise	KES – Shilling kényan	RUB – Rouble russe
AUD – Dollar australien	EUR – Euro	KRW – Won sud-coréen	SEK – Couronne suédoise
BRL – Réal brésilien	GBP – Livre sterling	MXN – Peso mexicain	SGD – Dollar de Singapour
CAD – Dollar canadien	HKD – Dollar de Hong Kong	MYR – Ringgit malais	THB – Baht thaïlandais
CHF – Franc suisse	HUF – Forint hongrois	NOK – Couronne norvégienne	TRY – Nouvelle livre turque
CLP – Peso chilien	IDR – Rupiah indonésienne	NZD – Dollar néo-zélandais	TWD – Dollar de Taïwan
CNY – Renminbi chinois	ILS – Shekel israélien	PHP – Peso philippin	USD – Dollar américain
COP – Peso colombien	INR – Roupie indienne	PLN – Zloty polonais	ZAR – Rand sud-africain

*Autres abréviations*

CAAÉ – Certificat américain d'actions étrangères	iUnits – Parts indicielles
CDA – Certificats de dépôt autrichien	LEPOs – Options de vente à bas prix d'exercice
OVC – Obligation à valeur conditionnelle internationale	MSCI – Indice Morgan Stanley Capital
FNB – Fonds négocié en Bourse	OPALS – Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés
CIAÉ – Certificat international d'actions étrangères	PERLES – Rendement lié à des titres participatifs
IPN – Billet de participation internationale	FPI – Fiducie de placement immobilier
iShares – Actions indicielles	CSAÉ – Certificat suédois d'actions étrangères

**p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part**

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

**3. Évaluation des placements**

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

**a) Trésorerie et autres actifs**

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

**b) Obligations, débiteures et autres titres de créance**

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

**c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers**

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

**d) Dérivés**

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de McGraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

## Notes des états financiers (non audité)

### e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

### f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

### 4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section *Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

### 5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Mandat, à l'exclusion du passif d'un Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC, le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 29 février 2024 et 28 février 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

### 6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à même les frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés à la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (désignés les *frais d'administration fixes*). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat qui ne sont pas des frais des fonds attribués aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes facturés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

## 7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

### *Provision pour impôts en lien avec des titres indiens*

Les Mandats peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Mandats seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Mandats comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

## 8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

## 9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après. Les Mandats peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

### *Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats*

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

### *Ententes et rabais de courtage*

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

## Notes des états financiers (non audité)

### Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Mandats (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

### Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Mandats, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire facture des frais d'administration fixes aux Mandats. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Mandats.

### 10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau *Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme*.

### 11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.



GESTION  
D'ACTIFS CIBC

**Gestion d'actifs CIBC inc.**

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200  
Montréal (Québec)  
H3B 4W5

1 888 888-3863

[www.investissementsrenaissance.ca](http://www.investissementsrenaissance.ca)

[info@gestiondactifscibc.com](mailto:info@gestiondactifscibc.com)